



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 avril 2006  
Français  
Original : anglais

## Soixantième session

Point 149 b) de l'ordre du jour

**Financement des Forces des Nations Unies  
chargées du maintien de la paix  
au Moyen-Orient : Force intérimaire  
des Nations Unies au Liban**

### **Force intérimaire des Nations Unies au Liban : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007**

#### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

	<i>En dollars des États-Unis</i>
Crédit ouvert pour 2004/05 . . . . .	92 960 300
Dépenses de 2004/05 . . . . .	89 244 100
Crédit ouvert pour 2005/06 . . . . .	94 252 900
Projet de budget du Secrétaire général 2006/07 . . . . .	94 112 400
Recommandation du Comité consultatif pour 2006/07 . . . . .	93 938 800

## **I. Introduction**

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 13 et 15, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 173 600 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007. On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.



2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la FINUL et des autres éléments qui la concernent directement.

3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la FINUL figure à la fin du présent rapport.

## **II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005**

4. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 58/307, décidé d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005, un crédit d'un montant brut de 92 960 300 dollars (montant net : 88 274 900 dollars). Ce montant a été intégralement mis en recouvrement auprès des États Membres. Les dépenses de l'exercice se sont chiffrées à 89 244 100 dollars en montant brut (montant net : 85 080 000 dollars), soit 3 716 200 dollars (4 %) de moins que le montant du crédit ouvert.

5. Le solde inutilisé de (3 716 200 dollars) est le résultat net d'économies et de dépassements de crédits. Les économies réalisées tiennent à un regroupement des contrats relatifs aux rations, ou report de la reconfiguration du bataillon du génie, à un taux de vacance de postes plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, au transfert de 23 véhicules légers provenant de missions dont les effectifs avaient été réduits, au transfert de 6 véhicules blindés SISU de transport de troupes à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et à une reconfiguration du système CarLog. Le dépassement du crédit prévu au titre des contingents tient au remboursement du coût des contingents pour des exercices précédents et à une augmentation des dépenses au titre des voyages due à une hausse du prix du carburant, au règlement de demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents datant d'exercices antérieurs, et à la fourniture de matériel supplémentaire pour les hélicoptères appartenant aux contingents. Le crédit a également été dépassé au titre des dépenses communes de personnel du fait qu'une seconde prime d'affectation a été versée aux membres du personnel ayant achevé leur deuxième année de service au sein de la mission et au personnel transféré d'Israël au Liban en 2002, qui avait droit à une deuxième prestation forfaitaire à la fin de 2004. En ce qui concerne les carburants et lubrifiants, le crédit a été dépassé en raison d'une hausse des prix des carburants; en ce qui concerne l'informatique, il a été dépassé parce qu'il a fallu acheter des pièces de rechange supplémentaires suite au déménagement de la salle des serveurs et à la mise en place d'un centre de reprise après sinistre.

6. On trouvera à la section ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

7. Dans son rapport intitulé « Charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et financement proposé » (A/60/450), le Secrétaire général a proposé diverses mesures qui devraient être prises pour financer et comptabiliser les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Ces mesures comprennent, notamment, le transfert de 250 millions de dollars prélevés sur les soldes inutilisés et sur les économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou du fait de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs afférents aux budgets des opérations de maintien de la paix en cours, arrêtés à la fin de l'année budgétaire 2005. **La décision que prendra l'Assemblée générale pourrait avoir des incidences indirectes sur le financement de la FINUL et des autres opérations de maintien de la paix.**

### III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2005, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FINUL depuis sa création s'établissait à 3 660 223 000 dollars. Les paiements reçus à la même date s'élevaient à 3 593 141 200 dollars, le montant restant dû s'élevant à 67 082 100 dollars. Au 13 mars 2006, le solde de trésorerie de la mission se montait à 56 millions de dollars et ses engagements non réglés pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 se chiffraient à 5 619 700 dollars.

9. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que les montants remboursés au titre des contingents jusqu'au 31 octobre 2005 s'élevaient à 1 151 695 413 dollars et que le montant dû pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 28 février 2006 était de 9 115 272 dollars. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, le Comité a été informé qu'au 28 février 2006, un montant de 24 417 048 dollars avait été remboursé et que le montant dû était estimé à 1 291 300 dollars, les engagements non réglés pour la période allant jusqu'au 30 juin 2006 se chiffrant à 2 837 700 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 28 février 2006, 454 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 20 359 000 dollars; il n'y avait aucune demande en instance de règlement et les engagements non réglés s'élevaient à 6 423 200 dollars.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2006, le tableau d'effectifs de la FINUL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 se présentait comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes autorisés</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Contingents	2 000	1 985	0,75
Personnel recruté sur le plan international	125	100	13,0
Personnel recruté sur le plan national	339	296	2,9

11. Le Comité consultatif a reçu des renseignements sur les dépenses, au 28 février 2006, de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 (voir annexe). Ces dépenses s'élevaient à 67 907 200 dollars en montant brut (montant net : 65 824 200 dollars), alors que le crédit ouvert s'élevait à un montant brut de 94 252 000 dollars (montant net : 89 537 200 dollars).

#### IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007

##### A. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2005/06</i>	<i>Effectif proposé pour 2006/07</i>
Contingents	2 000	2 000

12. Les prévisions de dépenses relatives aux contingents pour l'exercice 2006/07 s'élèvent au total à 38 456 600 dollars, soit une diminution nette de 686 500 dollars (1,8 %) par rapport à l'exercice 2005/06. Cette diminution est principalement imputable aux facteurs suivants : a) réduction des prévisions de dépenses au titre du remboursement au taux standard du coût des contingents et b) le fait qu'il n'a été prévu aucun crédit pour les indemnités en cas de décès ou d'invalidité et l'annulation d'un engagement de 788 400 dollars à ce titre. Le Secrétariat a informé le Comité que les dépenses éventuelles au titre de cet objet de dépense seraient couvertes au moyen des ressources approuvées par ailleurs pour l'exercice budgétaire 2006/07.

##### B. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2005/06</i>	<i>Effectif proposé pour 2006/07</i>
Personnel recruté sur le plan international	125	120
Personnel recruté sur le plan national	339	339

##### Recommandations concernant les postes

13. *Création d'un nouveau poste P-3 d'analyste de l'information à la Cellule d'analyse conjointe (Bureau du commandant de la Force) (A/60/642, par. 8).* L'analyste de l'information effectuerait des analyses sur de courtes périodes et ferait partie de la Cellule de la gestion et de l'analyse de l'information, une composante de la Cellule d'analyse conjointe. La Mission a informé le Comité consultatif que les activités de la Cellule, qui consistent à réunir et à synthétiser l'information, sont indispensables, et que la Cellule comprendra un analyste de la classe P-3 et un fonctionnaire de la catégorie du Service mobile.

14. Le Comité consultatif se félicite de la création d'une Cellule d'analyse conjointe et convient, en principe, que du personnel qualifié est nécessaire, mais estime que d'après le tableau ci-dessous, le poste d'analyste de l'information pourrait très bien être financé au moyen des ressources existantes sans que le fonctionnement de la mission en souffre.

Exercice	Nombre de postes autorisés	Nombre de postes pourvus	Taux de vacance de postes (en pourcentage)
2003/04 <sup>1</sup>	124	116	6,5
2004/05 <sup>2</sup>	125	104	16,8
2005/06 <sup>3</sup>	125	100	20,0

<sup>1</sup> A/59/626.

<sup>2</sup> A/60/629.

<sup>3</sup> Renseignements complémentaires (au 28 février 2006) communiqués par le Secrétariat.

15. Redéploiement d'un poste d'agent du Service mobile de la Section des transports (Bureau du Chef de l'Administration) à la Cellule d'analyse conjointe (Bureau du commandant de la Force) (A/60/642, par. 8). **Le Comité consultatif convient que la Cellule d'analyse conjointe doit disposer d'un personnel suffisant et n'a pas d'objection à ce qu'un poste d'agent du Service mobile soit redéployé.**

16. Redéploiement au Bureau du commandant de la Force de : a) un poste d'agent du Service mobile de la Section des transmissions et des services informatiques (Bureau du Chef de l'Administration) et b) un poste d'agent du Service mobile et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Groupe de la sécurité (Bureau du Chef de l'Administration) (A/60/642, par. 11). Il est proposé de transférer le Groupe de la sécurité du Bureau du Chef de l'Administration à celui du commandant de la Force en vue d'une coopération étroite entre le Groupe et la Cellule d'analyse conjointe. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ce que les postes en question soient redéployés et à ce que le Groupe de la sécurité soit transféré au Bureau du commandant de la Force.**

17. Redéploiement d'un poste de fonctionnaire des achats de la classe P-3 de la Section des achats (Bureau du Chef de l'Administration), qui deviendrait un poste de fonctionnaire de l'information au Bureau de l'information (Bureau du commandant de la Force) (A/60/642, par. 12). Le travail d'information est actuellement assuré par trois fonctionnaires recrutés sur le plan national et fait également partie des attributions du spécialiste des affaires civiles et du conseiller principal auprès du commandant de la Force. Le fonctionnaire de l'information permettrait à la FINUL de contribuer à des initiatives régionales en intensifiant ses activités de communication avec la presse et d'information. **Le Comité consultatif note que si un poste P-3 est redéployé, la Section des achats comptera encore deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, le chef de la Section (P-4) et un fonctionnaire des achats (P-3). Il recommande donc que le redéploiement du poste soit approuvé.**

18. Suppression de six postes d'agent du Service mobile du Bureau du Chef de l'Administration, à savoir : a) un poste à la Section des transmissions et des services informatiques; b) deux postes à la Section des transports; c) un poste à la

*Section des services généraux; et d) deux postes à la Section du soutien génie (A/60/642, premier point après le tableau 3).* La proposition tendant à supprimer ces postes fait suite à une réévaluation des fonctions des six agents du Service mobile par rapport au volume de travail prévu. **Le Comité consultatif note que la réévaluation des fonctions des agents du Service mobile correspond à une de ses recommandations (A/59/736/Add.3, par. 3). Compte tenu des résultats de cette réévaluation et du volume de travail prévu, la FINUL propose de supprimer six postes d'agent du Service mobile. Le Comité consultatif est favorable à cette proposition.**

19. *Déclassement de P-5 à P-4 du poste de Chef du Service financier (Bureau du Chef de l'Administration) (A/60/642, deuxième point après le tableau 3).* La Mission a informé le Comité consultatif que le déclassement proposé ferait suite à trois autres déclassements de P-5 à P-4 opérés pendant l'exercice 2005/06 et qu'il ne resterait plus qu'un poste P-5, celui du Chef des Services d'appui intégré. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ce que le poste de Chef du Service financier soit déclassé à P-4.**

20. *Redéploiement à la Section du soutien génie (Bureau du Chef de l'Administration) de :* a) *un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Service de l'appui militaire et b) un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des services généraux (A/60/642, troisième point après le tableau 3).* **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ce que ces deux postes soient redéployés.**

#### **Observations et recommandations diverses**

21. Le Comité consultatif rappelle que dans son rapport précédent sur la FINUL, il a recommandé que 36 contrats de vacataire soient convertis en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, les tâches correspondantes étant des fonctions essentielles puisque la fourniture de services indispensables à la FINUL en dépendait (A/59/736/Add.3, par. 12 à 16). Il rappelle aussi qu'à l'époque, la mission avait indiqué que l'externalisation poserait des problèmes pratiques et ne serait pas intéressante financièrement (A/59/736/Add.3, par. 14). La mission a informé le Comité que certaines fonctions non essentielles continuaient d'être externalisées.

22. En ce qui concerne les fonctions qui continuent à être externalisées, le Comité rappelle que dans son rapport précédent sur la FINUL, il a indiqué qu'il serait « souhaitable de faire figurer dans les futurs projets de budgets des renseignements détaillés sur les contrats individuels qui ont été octroyés et sur ceux qu'on envisage d'octroyer au cours de l'exercice à venir, le cas échéant » (A/59/736/Add.3, par. 16). Le Comité consultatif déplore que ces renseignements n'aient pas été présentés dans le projet de budget pour 2006/07 et compte que cela sera fait dans le projet pour 2007/08.

23. Le Comité consultatif continue de s'intéresser à la suite donnée à la demande figurant dans ses rapports précédents (A/59/736/Add.3, par. 17 à 19 et A/58/759/Add.6, par. 20) tendant à ce que la FINUL prenne des mesures pour réduire le nombre de membres de son personnel temporairement affectés à d'autres missions et au Siège. On trouvera dans le tableau ci-dessous une comparaison du nombre de membres du personnel de la FINUL temporairement affectés ailleurs en 2004, 2005 et 2006.

<i>Fonctionnaires de la FINUL temporairement affectés ailleurs</i>	2004 <sup>a</sup>	2005 <sup>a</sup>	2006 <sup>b</sup>
Personnel recruté sur le plan international	106 (1 P-3, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 105 agents du Service mobile)	93 (90 agents du Service mobile)	81 (2 P-5, 79 agents du Service mobile)
Personnel recruté sur le plan national	41	18	20
<b>Total</b>	<b>147</b>	<b>111</b>	<b>101</b>
<b>Postes pourvus</b>			
Personnel recruté sur le plan international	115	107	100
Personnel recruté sur le plan national	296	298	296
<b>Total</b>	<b>411</b>	<b>405</b>	<b>396</b>

<sup>a</sup> A/59/736/Add.3, par. 17.

<sup>b</sup> Renseignements complémentaires (au 10 mars 2006) communiqués par la FINUL.

24. Le Comité consultatif note que la FINUL continue de réduire régulièrement le nombre des membres de son personnel qui sont temporairement affectés ailleurs et fait des progrès sur ce plan.

25. Le Comité consultatif note que d'après les renseignements qu'il a reçus de la mission, deux fonctionnaires P-5 sont actuellement affectés ailleurs à titre temporaire.

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Classe et échelon</i>	<i>Lieu d'affectation temporaire</i>	<i>Date du début de l'affectation temporaire</i>
Chef du Service financier	P-5/IX	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	13 mai 1997
Fonctionnaire des achats	P-5/IV	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	20 octobre 2004

26. Le Comité consultatif note qu'un fonctionnaire P-5 est affecté « temporairement » à la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) depuis 1997. Il note que les fonctionnaires peuvent conserver indéfiniment leur poste dans leur mission d'origine quant ils sont temporairement affectés ailleurs. En ce qui concerne le fonctionnaire P-5 affecté temporairement à la MINUK en qualité de chef du Service financier, le Comité note qu'il a été recommandé que le poste de chef du Service financier de la FINUL soit déclassé à P-4 (voir par. 22). En ce qui concerne l'autre fonctionnaire P-5 temporairement affecté en qualité de fonctionnaire des achats à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, le Comité note que le poste de chef du Service des achats de la FINUL est un poste P-4. La réintégration des intéressés pourrait donc être problématique. Le Comité fait de plus amples observations sur la question dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix.

## C. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2005/06</i>	<i>Montant prévu pour 2006/07</i>
21 172 100	20 344 500

### Transports terrestres

27. Le Comité consultatif note que sur un crédit d'un montant de 5 485 000 dollars ouvert pour l'exercice 2004/05 au titre des transports terrestres, un montant de 1 456 300 dollars (26,6 %) est resté inutilisé, ce qui s'explique principalement par le fait que 23 véhicules légers de missions dont les effectifs avaient été réduits avaient été transférés à la FINUL, qui n'a donc pas dû acheter tous les véhicules prévus, et que 6 véhicules blindés de transport de troupes SISU ont été transférés à la FNUOD.

28. Le Comité consultatif note que le montant prévu dans le budget de 2006/07 pour l'achat de véhicules est de 1 276 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 850 200 dollars par rapport au budget de 2005/06, laquelle s'explique principalement par la nécessité de remplacer 50 véhicules en fin de vie utile. **Le Comité consultatif note que la FINUL a réduit son parc de 810 à 613 véhicules.**

### Carburants et lubrifiants

29. Les prévisions budgétaires relatives aux carburants et lubrifiants se décomposent comme suit : a) installations et infrastructures : 3 185 900 dollars, soit une hausse de 18,4 % (494 400 dollars) par rapport à l'exercice précédent; b) transports terrestres : 1 181 400 dollars, soit une diminution de 9,9 % (129 900 dollars); et c) transports aériens : 202 600 dollars, soit une augmentation de 31,6 % (48 600 dollars). Le montant total prévu pour l'exercice 2006/07 s'élève donc à 4 569 900 dollars. Le Comité consultatif note que l'augmentation est due à une hausse de 19 % du prix des carburants, en particulier le diesel. Par ailleurs, la diminution de 9,9 % au titre des transports terrestres, mentionnée ci-dessus est le résultat net de la réduction du parc de véhicules et de la hausse du prix des carburants.

### Questions diverses

#### Fraude au carburant et aux rations

30. La Mission a informé le Comité consultatif qu'à sa demande, le Bureau des services de contrôle interne avait mené en juin et juillet 2005 une enquête sur la fraude au carburant et aux rations, laquelle avait mis en cause un des contingents. Le Département des opérations de maintien de la paix avait pris des dispositions en vue du remplacement du contingent concerné par un contingent d'un autre pays. Les coupables avaient été rapatriés et leur pays avait indiqué qu'ils faisaient l'objet de poursuites. Le Comité a également été informé que des contrôles plus stricts de la distribution des rations et du carburant avaient été mis en place. La mission a indiqué que les activités en question avaient eu lieu sur une période de 12 mois et qu'elles avaient occasionné des pertes financières de l'ordre de 1,5 million de dollars, montant qui n'a pas été recouvré.



31. **Le Comité consultatif souligne que toutes les fraudes ont des répercussions qui vont au-delà des pertes directes. Dans ce cas précis, il faut notamment inclure parmi les dépenses supplémentaires supportées par les États Membres les frais de voyage liés au rapatriement des membres de contingent concernés et à leur remplacement, ainsi que les frais de déploiement (transport de matériel et voyages du personnel) du contingent retiré et de celui qui l'a remplacé. Le Comité consultatif fait de plus amples observations sur la question dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix.**

32. Le Comité consultatif déplore que les fonds dont les fraudes ont occasionné la perte ne puissent être recouverts. Il demande que quand le Secrétariat présentera le projet de budget pour 2007/08, il indique comment se répartissent les incidences financières que cette affaire a eues pour l'Organisation.

## V. Conclusions du Comité consultatif

22. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 sont indiquées au paragraphe 26 du rapport sur l'exécution du budget (A/60/629). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, d'un montant de 3 716 200 dollars, ainsi que les recettes diverses et ajustements, d'un montant de 5 099 000 dollars, soient portés au crédit des États Membres de la manière que fixera l'Assemblée générale.**

23. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 sont indiquées au paragraphe 38 du projet de budget (A/60/642). **Compte tenu des observations formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les prévisions de dépenses soient ramenées de 94 112 400 dollars à 93 938 000 dollars.**

### *Documentation*

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/629)
- Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/642)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires intitulé : « Force intérimaire des Nations Unies au Liban : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/736/Add.3)
- Résolution 59/307 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban
- Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2006/26)
- Résolutions 1614 (2005) et 1655 (2006) du Conseil de sécurité

## Annexe

**Dépenses effectives de la FINUL pour l'exercice 2005/06**

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses (au 28 février 2006)</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>		
Observateurs militaires	-	-
Contingents	39 143,1	36 793,7
Police civile	-	-
Unités de police constituées	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>39 143,1</b>	<b>36 793,7</b>
<b>Personnel civil</b>		
Personnel recruté sur le plan international	18 143,0	10 671,0
Personnel recruté sur le plan national	15 794,7	8 869,0
Volontaires des Nations Unies	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>33 937,7</b>	<b>19 540,1</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	48,0	20,0
Personnel fourni par des gouvernements	-	-
Observateurs électoraux civils	-	-
Consultants	-	-
Voyages	335,1	224,2
Installations et infrastructures	9 178,7	5 076,8
Transports terrestres	4 445,6	2 079,7
Transports aériens	1 648,7	168,4
Transports maritimes ou fluviaux	-	-
Transmissions	1 326,8	970,7
Informatique	1 195,3	736,5
Services médicaux	763,0	620,1
Matériel spécial	531,2	521,4
Fournitures, services et matériel divers	1 699,7	1 155,6
Projets à effet rapide	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>21 172,1</b>	<b>11 573,4</b>
<b>Total brut</b>	<b>94 252,9</b>	<b>67 907,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	4 715,7	2 083,0
<b>Total net</b>	<b>89 537,2</b>	<b>65 824,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-
<b>Total</b>	<b>94 252,9</b>	<b>67 907,2</b>